



Comité Technique Local 16 avril 2013 DRFIP 35

Déclaration des élus CGT

Le 29 janvier dernier, l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT (UGFF-CGT) participait à une réunion organisée par le ministère de la Fonction publique au sujet *des valeurs de la fonction publique et la déontologie des agents publics*.

Dans le même temps, la DGFIP convoque sous forme de *piqûres de rappels déontologiques* l'ensemble de ses agents à des stages obligatoires, et annonce un dispositif de contrôle de leurs dossiers fiscaux.

Avec la forme obligatoire de ces stages, de nombreux agents ont considéré qu'il s'agissait de défiance de la part de leur administration.

Or, les chiffres cités dans les documents du Comité Technique de Réseau (CTR) du 25 septembre 2012 montrent que le nombre de dossiers disciplinaires à la DGFIP est négligeable : 0,07% des agents dont 21% de ces 0,07 % au titre des obligations fiscales, soit un nombre infinitésimal.

Il convient également de préciser qu'avec un point d'indice bloqué depuis juillet 2010, la probabilité de tomber sur un agent de la DGFIP se faisant ouvrir un compte en Suisse par un ami avocat fiscaliste nous semble relativement faible. Alors qu'on nous annonce régulièrement la fin des paradis fiscaux, un rapport du Sénat chiffre à 50 milliards d'euros le montant annuel de la fraude fiscale en France.

Si la dépréciation du pouvoir d'achat ne semble pas concerner toute le monde, les leçons de morale sur les bienfaits de la politique de rigueur budgétaire risquent d'être de plus en plus difficiles à faire passer pour le gouvernement.

Ce qui est certain, c'est que les effets de cette politique salariale sont désastreux pour les personnels. De fait, les pertes intervenues, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables. Ainsi la grille indiciaire de la catégorie C s'écrase encore plus sur le SMIC : il faut maintenant 11 ans à l'agent C pour gagner environ 30 euros de plus qu'à son recrutement. C'est pourquoi une pétition intersyndicale DGFIP de janvier 2013 revendique l'augmentation nécessaire du point d'indice. De plus, le nombre de promotions suite au plan de qualification ministériel a fortement baissé, ce qui a de graves conséquences pour nombre des collègues du département classés en CAP locale pour les listes d'aptitude.

Cette politique pénalise aussi la relance économique et contribue de fait à la dégradation de l'emploi. Elle a également des effets désastreux pour l'ensemble de la population, les exemples sont légions, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

L'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013 combattu par la CGT, FO, la FSU et Solidaires va aggraver encore la situation des salariés du privé.

Avec la Modernisation de l'Action Publique (MAP), cette politique est poursuivie dans le public, il suffit d'étudier le budget de fonctionnement attribué à notre Direction locale, en baisse de 9% en 2013, 1/5^{ème} de moins en 2 ans.

Cette politique gouvernementale a également des conséquences désastreuses en matière de poursuite des suppressions d'emplois, dont l'une des conséquences est la dégradation du service public et des conditions de travail des agents.

Or, la DGFIP se garde bien d'intégrer cette dimension dans le Document d'évaluation des risques professionnels (DUERP), l'exercice est donc contraint car les outils qui sont mis en place en matière de conditions de travail -Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) comme DUERP- sont mis en place dans le contexte contraint des coupes budgétaires et des suppressions d'emplois.

La campagne d'impôt sur le revenu est également à l'ordre du jour de ce CTL, elle s'annonce dans un contexte très particulier. Les mesures de simplifications relatives à l'absence de justificatifs dans les déclarations n'ont d'autre vocation que de préfigurer la Lecture Automatisée des Déclarations (LAD).

Or, du fait de la disparition du contrôle formel des déclarations, ce système risque de transformer les secteurs s'assiette en ateliers de traitement d'anomalies.

Simplifications ? Les dispositions relatives au crédit d'impôt pour le « bouquet de travaux » en sont un contre-exemple frappant.

Pourtant, de très nombreux les agents, issus des filières Fiscale et Gestion publique, vont être sollicités dans des conditions difficiles pour le traitement des dossiers et en matière d'accueil, dans les grands centres des impôts ou les trésoreries de proximité.

Enfin, nous vous rappelons qu'un préavis de grève a été déposé à partir du 13 mai par les sections syndicales CGT, Solidaires et FO. Mesurez-vous à quel point les agents rejettent votre projet de fusion des secteurs d'assiette ?

Nous vous demandons d'annoncer le retrait de ce projet dès aujourd'hui dans ce CTL.

Rennes, le 16 avril 2013